

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 14 janvier à 20h00 heures à la salle Louis Dupéré du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

PRÉSENCES

M. Sylvain Deschênes	M. Guillaume Lavoie
M. Étienne Lévesque	M. Serge Fournier
M. Stéphane Deschênes (absent)	Mme Bianca Gagnon

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Forest, directeur général par intérim est présent.

1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement

2. Lecture de l'ordre du jour

3 ADMINISTRATION

3.1. Adoption des procès-verbaux du mois de décembre 2018

19-01-01

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux de décembre 2018.

3.2. Virements budgétaires

19-01-02

Proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les virements budgétaires suivants pour l'année 2018

De	Montant	Vers
02 13000 494	70\$	02 70130 632
02 13000 527	130\$	02 70130 632
02 13000 660	10\$	02 70130 632
02 19000 412	500\$	02 70130 632
02 19000 419	215\$	02 70130 632
02 22000 310	550\$	02 22000 632
02 22000 442	280\$	02 22000 632
02 22000 442	475\$	02 33000 632
02 15000 417	1 790\$	02 13000 414
02 15000 417	1 926\$	02 41200 444
02 15000 417	360\$	02 41400 445

3.3. Adoption des comptes à payer

19-01-03

Proposé par Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 22246-22278	98 961.53\$
Prélèvements no 2284 à 2299	19 283.59\$
Salaire des élus (déc)	2 058.53\$
Salaires pompiers (18/11 au 29/12)	477.56\$
Salaires employés (18/11 au 29/12)	20 831.74\$
Total	141 612.95\$

3.4 États financiers au 31 décembre 2018

19-01-04

Proposé par Serge Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers au 31 décembre 2018.

3.5 Adoption du règlement numéro 282-19 sur la taxation 2019

19-01-05

Attendu que le 18 décembre 2018, le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski en vertu de l'article 954.1 du Code municipal a adopté le budget de l'année financière et y a prévu des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

- Attendu qu' un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné à la séance du 18 décembre 2018;
- Attendu le dépôt à la séance du 18 décembre 2018 du projet de règlement numéro 282-19 sur la taxation 2019;
- Attendu que ce projet a été mis à la disposition du public conformément à l'alinéa 5 de l'article 445 du code municipal;
- Attendu que l'article 263.4 de la Loi sur la fiscalité municipale, permet au conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski de fixer le montant que doit atteindre le total des taxes foncières municipales dont le paiement est exigé dans un compte pour que le débiteur ait le droit de les payer en plusieurs versements;
- Par conséquent il est proposé par Bianca Gagnon:

QUE le règlement numéro 282-19 est et soit adopté et que le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Taux de taxes

Pour payer les dépenses mentionnées au budget et combler la différence entre les dépenses prévues ainsi que les recettes basées sur le budget, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé pour l'année 2019 une taxe foncière générale de **1.1345** du cent dollars d'évaluation conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 2 Tarifs pour le service d'aqueduc

Le tarif de compensation d'aqueduc est fixé comme suit :

Résidence	290\$
Commerce	290\$
Édifice à bureaux	580\$
Ferme	580\$
Garage (station service)	580\$
Hôtel (6 à 10 chambres)	580\$
Hôtel (11 à 20 chambres)	870\$

ARTICLE 3 Tarifs pour le service d'égout

Le tarif de compensation d'égout est fixé comme suit :

Résidence	170\$
Commerce	170\$
Édifice à bureaux	340\$
Garage (station service)	255\$
Hôtel (6 à 10 chambres)	340\$
Hôtel (11 à 20 chambres)	510\$

ARTICLE 4 Tarifs de compensation pour la collecte et le transport des matières résiduelles, organiques et des matières recyclables

Le tarif de compensation pour la collecte et le transport des matières résiduelles, organiques et des matières recyclables est fixé comme suit :

Résidence	165.00\$
Ferme	248.00\$
Hôtel (6 à 10 chambres)	330.00\$
Hôtel (11 à 20 chambres)	330.00\$
Garage (station service)	330.00\$
Commerce	248.00\$
Édifice à bureaux	330.00\$
Chalet	124.00\$

ARTICLE 5 Modalités de paiement

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation) dépasse trois cents dollars (300\$) pour chaque unité d'évaluation, le compte est divisible en quatre (4) versements égaux dont l'échéance du premier versement est fixée au trentième jour qui suit l'envoi du compte de taxes.

L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^{ème} jour de la première échéance

L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^{ème} jour qui suit la date du second versement.

L'échéance du quatrième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^{ème} jour qui suit la date du troisième versement.

ARTICLE 6 Supplément de taxes

Les prescriptions de l'article « 5 » s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation sauf que l'échéance du deuxième versement, s'il y a lieu, est postérieure à quatre-vingt-dix (90) jours qui suit la date d'exigibilité du premier versement, l'échéance du troisième versement, s'il y a lieu, est postérieure à quatre-vingt-dix (90) jours qui suit la date d'exigibilité du deuxième versement, et l'échéance du quatrième versement, s'il y a lieu, est postérieure à quatre-vingt-dix (90) jours qui suit la date d'exigibilité du troisième versement.

ARTICLE 7 Frais d'administration

En cas de paiement effectué par « chèque sans provision », la municipalité facture un montant additionnel de 10 \$ et ce, pour chacun des chèques retournés par l'institution financière.

ARTICLE 8 Frais de copie/télécopie

Le taux pour une copie en noir et blanc est fixé à 0.30\$/copie

Le taux pour une copie couleur 8 ½ x 11 est fixé à 2.00\$/copie

Le taux pour une copie couleur 11 x 17 est fixé à 3.00\$/copie

Le taux pour télécopie est fixé à 1.25\$/télécopie

Le taux pour télécopie interurbain est fixé à 2.50\$/télécopie

ARTICLE 9 Frais de location centre sportif Desjardins

Le tarif horaire pour la location de la glace est fixé comme suit :

Hockey organisé :

Étudiants non résidents et ligue scolaire (extérieure) : 50\$/heure

Hockey organisé :

Ligue Adulte : 100\$/heure

- Patinage libre et hockey libre : gratuit
- Activités ou cours d'éducation physique organisées par l'école de St-Gabriel et Les Hauteurs : gratuit

ARTICLE 10 Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt pour tous les comptes passés dus à la municipalité est fixé à 18% annuellement pour l'exercice financier 2019.

ARTICLE 11 Règlements / taxe spéciale

Le taux de taxe spéciale tel que décrété par règlement d'emprunt est fixé pour l'année 2019 à :

RÈGLEMENTS	SECTEUR	TAUX Unit.
201-09	Rue des Cèdres	63.56\$
201-09	Rue Fabien-Jalbert	622.25\$
203-09	Parc Agro-Alimentaire	5 800.00\$

ARTICLE 12 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Le vote est demandé :

Pour

Bianca Gagnon et Étienne Lévesque

Contre :

Sylvain Deschênes, Guillaume Lavoie et Serge Fournier

La proposition est rejetée sur division.

Le maire annonce qu'il exercera son droit de veto sur la présente proposition rejetée.

3.5.1 Ajournement

19-01-06

Il est proposé par Sylvain Deschênes et appuyé par Etienne Lévesque et unanimement résolu d'ajourner la présente séance publique du conseil. Il est 20h32.

3.5.2 Reprise du conseil

19-01-07

Il est proposé par Sylvain Deschênes et unanimement résolu de levée l'ajournement du conseil et de reprendre le déroulement de la séance. Il est 20h44

3.6. DG – Résolution d'exonération –Assurances responsabilité professionnelle

19-01-08

Considérant l'embauche de Me Stéphane Forest, avocat, à titre de directeur général par intérim de la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu que ce dernier soit exempté de l'obligation de souscrire au Fonds d'assurance professionnelle du Barreau du Québec en vertu de l'article 2.7 du Règlement sur la souscription obligatoire audit Fonds;

Proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer le Barreau du Québec que Me Stéphane Forest, avocat est au service exclusif de la municipalité de Saint-Gabriel de Rimouski et qu'en conséquence qu'il soit exempté de la souscription prévue au Règlement précité.

3.7 DG-Autorisation signature

19-01-09

Attendu que le conseil a embauché monsieur Stéphane Forest à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim par sa résolution 18-12-271 le 18 décembre 2018;

Proposé par Serge Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Stéphane Forest, directeur général et secrétaire trésorier par intérim soit autorisé à signer tous les effets bancaires ou tous documents municipaux et usuels à sa

fonction et qu'il soit autorisé à effectuer les transactions avec les autorités fiscales provinciales et fédérales.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. TRAVAUX PUBLICS

6. URBANISME

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Paiement de facture/Const. Stéphane Gagnon / Travaux connexes patinoire couverte

19-01-10

Proposé par Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture #3289 à Construction Stéphane Gagnon 2000 inc. pour des travaux connexes à la patinoire couverte, soit la pose de bandes au montant de 13 490.94\$ taxes incluses. Le montant sera payé à même les surplus accumulés (59 11000 000).

7.2 Paiement facture/Const. Stéphane Gagnon/travaux connexes patinoire couverte

19-01-11

Proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture #3312 à Construction Stéphane Gagnon 2000 inc. pour des travaux connexes à la patinoire couverte, soit la pose de bandes au montant de 7 082.46\$ taxes incluses. Le montant sera payé à même les surplus accumulés (59 11000 000).

7.3 Paiement facture/Plomberie Expert BSL/travaux connexes patinoire couverte

19-01-12

Proposé par Bianca Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture # 9144 pour le chauffe-eau à la patinoire couverte pour un montant de 6792.09\$. Le montant sera payé à même les surplus accumulés (59 11000 000).

7.4 Demande de permis de réunion 27 juillet / famille Gauthier

19-01-13

Proposé par Serge Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Réjeanne Gauthier à faire une demande de permis de réunion lors de leur activité du 27 juillet 2019.

Le conseiller Étienne Levesque se retire de la séance pour l'étude du prochain point. Il est 20h48

7.5 Club Lions/Autorisation d'utilisation d'un chemin / pont payant

19-01-14

Considérant la demande du Club Lions datée du 3 janvier 2019;

Proposé par Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Club Lions à effectuer un pont payant sur notre territoire le 11 mai 2019, conditionnel à l'approbation du Ministère des Transports.

Le conseiller Étienne Levesque revient à la table du conseil. Il est 20h49.

8. RAPPORT DES ÉLUS

À tour de rôle, les conseillers et le maire prennent la parole pour informer la population des derniers développements dans la municipalité et annoncer les intentions quant aux projets pour l'année qui commencent

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1.1 Centre sportif Desjardins – Bénévoles - Résolution de félicitations

19-01-15

Attendu qu'il est opportun de souligner le travail des bénévoles lors de la construction du Centre sportif Desjardins.

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil félicite officiellement, par la présente proposition, le travail de l'ensemble des bénévoles dans le cadre de la construction du centre sportif Desjardins.

9.1.2 Permis de réunion –RACJ – Demande de Promotion Saint-Gabriel

19-01-16

Considérant la demande verbale du monsieur Louis-Georges Deschenes, représentant de Promotion Saint-Gabriel

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Promotion Saint-Gabriel à utiliser les locaux de la municipalité, à savoir le Centre polyvalent, pour y tenir, le 26 janvier 2019, dans lesdits locaux une soirée bénéfice.

9.1.3 Permis de réunion –RACJ – Demande des Chevaliers de Colomb

19-01-17

Proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Les Chevaliers de Colomb à utiliser les locaux de la municipalité, à savoir le Centre polyvalent, pour y tenir, le 23 février 2019, dans lesdits locaux une soirée chasso-maniaque (présence de scène de chasse).

9.1. 4 Période de questions des citoyens

Trois citoyens adressent leurs questions aux élus lesquels répondent.

9.2 Fermeture des affaires nouvelles et de la période de questions

19-01-18

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-01-19

Proposé par Serge Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21h13 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal sauf la résolution #19-01-05 sur laquelle j'exerce mon droit de veto en vertu de la loi.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Stéphane Forest
Directeur général par
intérim